



AVIS DE PROMULGATION

Avis public est par la présente donné à tous les contribuables de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix que :

Le Conseil a adopté lors de la séance du 7 novembre 2023, le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 434-2023

Règlement 434-2023 *décrotant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, ce règlement a reçu l'approbation par le conseil municipal 7 novembre 2023. Prenez avis que ce règlement est en vigueur conformément aux dispositions de la Loi et qu'il est disponible pour consultation au bureau de la Municipalité au 959, rue Principale sur rendez-vous seulement. Le règlement est également publié sur le site web de la Municipalité.

Donné ce 13e jour du mois de novembre 2023 à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, Magali Filocco, directrice générale et greffière-trésorière de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le sujet susmentionné à l'hôtel de ville ainsi qu'à l'église, ce 13 novembre 2023 et sur le site internet de la Municipalité.

Magali Filocco
Directrice générale et greffière-trésorière
13 novembre 2023